

AVIS PUBLIC

Appel d'offres public n° 2024-02-RUEDUPONT

| | |
|--------------------------------|--|
| MAÎTRE DE L'OUVRAGE : | MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE 140, rue Principale Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0 |
| INGÉNIEUR CONCEPTEUR : | DENIS BROUILLARD, ING. 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 306 Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0N3 |
| PROJET : | Raccordement de la rue du Canal à la rue du Pont |
| APPEL D'OFFRES : | 2024-02-RUEDUPONT |
| NOTRE DOSSIER : | VAU-00243195-A1 (MSLM) |
| DESCRIPTION DU PROJET : | Profil de la rue du Pont sous juridiction du MTMD à modifier sur une longueur approximative de 270 m, ainsi que la construction d'un tronçon de la rue du Canal sur une longueur approximative de 130 m, et la reconfiguration du carrefour de la rue du Pont avec le chemin de la Rivière et la rue du Canal. |

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « Raccordement de la rue du Canal à la rue du Pont » et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les plans et le cahier des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être obtenus uniquement auprès du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et les modalités de ce système, à compter du **21 juin 2024**.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article IV-1.1 de l'« Avis aux soumissionnaires » de la norme BNQ 1809-900/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de **90 jours**. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est jugée satisfaite lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules sont considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

Ce projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, **au plus tard à 11 h, le 31 juillet 2024**. Le « Formulaire de soumission » doit être présenté en double exemplaire (1 original et 1 copie), dûment complété et inséré dans une enveloppe cachetée, sur laquelle sont clairement indiqués le nom du soumissionnaire et la désignation du projet. Les soumissions ainsi reçues seront ouvertes **le 31 juillet 2024 à 11 h 01**, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville située au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague se réserve le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 21^e jour du mois de juin 2024.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière